



# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

## **1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE**

- |   |   |
|---|---|
| 1. 1. Identificateur de produit:  | DRYFOAM   |
| 1. 1. 1. Contient:  | • 2-méthylpropane-1-ol; isobutanol  |
| 1. 1. 2. N° CE:   | Non applicable.   |
| 1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: | NETTOYANTPOURMOUSSEPOLYURETHANE   |
| 1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:                      | PERIMETRE<br>21 Avenue Joliot Curie<br>F-17180 PERIGNY<br>France<br>Tél: +33 (0)5 46 31 02 69 |
| 1. 4. Numéro d'appel d'urgence:   | INRS : 01 45 42 59 59<br>B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245                       |
| 1. 5. Formule:  | /   |

# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 \*  
\* Irr. oc. 2B / H319 \*  
\* STOT un. 3. / SGH07 - H336 \*

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

.

2. 2. 2. Contient:

• 2-méthylpropane-1-ol; isobutanol

2. 2. 3. Mention de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2. 2. 4. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P264 Se laver avec de l'eau et savon soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 5. Intervention:

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.  
P370 En cas d'incendie:  
P378 Utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	<p>P304 EN CAS D'INHALATION:  P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.</p>
2. 2. 6. Stockage:	<p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  P235 Tenir au frais.  P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  P405 Garder sous clef.</p>
2. 2. 7. Elimination:	<p>P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale</p>
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	<p>COV=100%</p>
2. 4. Dangers principaux:	<p>Inflammable.  Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.</p>
2. 5. Autres dangers:	<p>inflammable</p>

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	Mélange de solvants
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• acétone; propane-2-one; propanone  - N° Id: 606-001-00-8 - N° CE: 200-662-2 - N° CAS: 67-64-1  - Conc. (% pds) : 70 &lt; C &lt;= 100  - SGH (Système Général Harmonisé)  * SGH02 - Liq. infl. 2 - H225  * SGH07 - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319  - Divers :  VME ppm = 300 - VME mg/m<sup>3</sup> = 1210</li>   <li>• 2-méthylpropane-1-ol; isobutanol  - N° Id: 603-108-00-1 - N° CE: 201-148-0 - N° CAS: 78-83-1  - Conc. (% pds) : 1 &lt; C &lt;= 5  - SGH (Système Général Harmonisé)  * SGH02 - Liq. infl. 3 - H226  * SGH07 - STOT un. 3. - H336 - H335 - Irr. cut. 2 - H315  * SGH05 - Lés. oc. 1 - H318  - Divers :  VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 152</li>   <li>• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]  - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 202-422-2 - N° CAS: 95-47-6  - Conc. (% pds) : 0 &lt; C &lt;= 1  - SGH (Système Général Harmonisé)  * SGH02 - Liq. infl. 3 - H226  * SGH07 - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315  - ((*))  - Divers :  VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 442</li> </ul> <p>Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.</p>



# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

## **4. PREMIERS SECOURS**

### 4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux:
- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
  - Calmer la victime, et la maintenir dans une position confortable.
  - Enlever les vêtements souillés.
  - Laver abondamment à l'eau.



# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 1. 2. Inhalation:	Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime. En cas de malaise consulter un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver immédiatement à l'eau abondante, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau ou du lait, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Irritant pour les yeux.
4. 2. 1. Inhalation:	Irritant pour les voies respiratoires. Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Éviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau tiède. Lavez les vêtements avant réutilisation. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 20-30 minutes. Ecarter les paupières pendant le rinçage. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
4. 2. 4. Ingestion:	NE PAS FAIRE VOMIR. En cas de vomissement spontanée, maintenir la tête en dessous des hanches pour prévenir l'aspiration. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Donner à boire une suspension, dans l'eau, de charbon actif. Pour un examen médical immédiat, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. La combustion produit des gaz toxiques. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Essayer de recouvrir le liquide avec de la poudre. Refroidir les réservoirs / citernes / fûts adjacents par jet d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Assurer une ventilation adéquate. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
--	---



# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Balayer et récupérer la substance répandue dans des récipients. Éliminer comme déchet chimique.
6. 4. Référence à d'autres sections:	/

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Formation possible de produits volatils inflammables. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation Ne pas fumer. A manipuler dans des locaux bien ventilés. Eviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistilage.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Eviter les décharges d'électricité statique. Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. Maintenir les emballages bien fermés. Manipuler et ouvrir les emballages avec précaution.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:	Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Tenir à l'écart de flammes nues sources d'ignition
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	/
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: agents oxydants
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:	Les emballages plastiques sont recommandés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	NETTOYANT DES SURFACES

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	• acétone; propane-2-one; propanone : VME ppm = 300 - VME mg/m <sup>3</sup> = 1210 • 2-méthylpropane-1-ol; isobutanol : VME ppm = 50 - VME mg/m <sup>3</sup> = 152 • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m <sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m <sup>3</sup> = 442
8. 1. 2. Indice biologique:	/
8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique:	/
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Ne pas inhaler les vapeurs. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.



# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 2. 2. Protection des mains:	gants résistants aux solvants gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
8. 2. 4. Protection des yeux:	lunettes de protection
8. 2. 5. Protection individuelle:	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	/
8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser la ventilation adéquate.
8. 5. Information(s) supplémentaire(s):	/

# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore ambre
9. 1. 3. Odeur:	éthérée
9. 1. 4. PH:	Non applicable.
9. 1. 5. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 6. Point / intervalle d'ébullition:	56 °C
9. 1. 7. Point / intervalle de fusion:	<- 20°C
9. 1. 8. Point d'éclair:	< -5 °C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammabilité:	270°C
9. 1. 10. Température de décomposition:	/
9. 1. 11. Limites d'explosivité:	Limite d'explosivité, supérieure : 13,0 %(V) Limite d'explosivité, inférieure : 2,1 %(V)
9. 1. 12. Inflammabilité (solide, gaz):	/
9. 1. 13. Propriété(s) comburante(s):	non
9. 1. 14. Pression de vapeur:	247 hPa @ 20°C (valeur valable pour le solvant majoritaire)
9. 1. 15. Densité gazeuse:	/
9. 1. 16. Densité relative (eau = 1):	0.80
9. 1. 17. Masse volumique apparente:	0.80 g/cm3
9. 1. 18. Viscosité:	0,33 mPa.s
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	non
9. 2. 2. Liposolubilité:	non
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau:	Non déterminé.

# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 2. 5. Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
9. 2. 6. Conductivité électrique:	/
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de réaction dangereuses
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter les températures supérieures à 50°C Des produits de décomposition peuvent se dégager pendant des chauffages prolongés à des températures supérieures à 100°C
10. 5. Matières incompatibles:	Agents réducteurs forts Oxydants Composés halogénés Métaux alcalins Ethanolamine Peroxyde d'hydrogène
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Co <sub>2</sub> , CO

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	/
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Acétone (67-64-1) Inhalation (rat) CL50 > 20 mg/l/4h
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Acétone (67-64-1) DL50/cutanée/chat = > 2000 mg/kg
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Très irritant
11. 2. 4. Ingestion:	Acétone (67-64-1) Admin. orale (rat) DL50 > 2000 mg/kg
11. 3. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée. d'après les FDS des matières premières
11. 4. Toxicité chronique:	Non mutagène (test AMES).
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une dermatite.
11. 6. Effet(s) spécifique(s):	Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
11. 7. Information(s) supplémentaire(s):	/

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 1. Toxicité:	Acétone (67-64-1) CL50-96 Heures - poisson > 100 mg/l EC50-48h Daphnia magna > 100 mg/l CL50-96 Hrs - Truite arc-en-ciel 5540 mg/l (Salmo Gairdneri / Oncorhynchus Mykiss)
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable. D'après les fiches de données de sécurité des Matières Premières
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Facteur de bioconcentration (FBC) : < 10 Remarques : Ne montre pas de bioaccumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Potentiel de mobilité dans le sol très élevé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	non
12. 6. Autres effets néfastes:	Rien
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	Acétone (67-64-1) CL50-96 Heures - poisson > 100 mg/l EC50-48h Daphnia magna > 100 mg/l CL50-96 Hrs - Truite arc-en-ciel 5540 mg/l (Salmo Gairdneri / Oncorhynchus Mykiss)
12. 6. 2. Toxicité bactériologique:	Non déterminé.
12. 6. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Non déterminé.
12. 7. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	non
12. 8. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12. 9. Information(s) supplémentaire(s):	/
<b>13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b>	
13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	régénération / purification par des techniques chimiques ou physiques
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:
13. 4. Information(s) supplémentaire(s):	consulter les autorités régionales
<b>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>	
14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1993
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. - (contient Acétone)

# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	3
14. 3. 4. Code danger:	33
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	F1 274 640D
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC02 R001
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Polluant marin:	.
14. 4. 4. N° FS:	F-E, S-E
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	3
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement. Dangers pour l'environnement Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non Etiquetage selon 5.2.1.8 RID : non Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
14. 9. Autre(s) information(s):	/

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	//

# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

15. 3. Avis ou remarques importantes: Tableau N° 84: Affection engendrée par les solvants  
ICPE: 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H332 Nocif par inhalation.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Maladies professionnelles:  
RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel  
L'information contenue dans cette fiche a l'intention de décrire les recommandations de sécurité concernant notre produit. Elle n'engage pas sa responsabilité pour les propriétés physiques décrites.

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 5. Recommandation(s): /

16. 6. Références et / ou bibliographie: ACGIH  
Directive Européenne  
FDS Fournisseur  
Health & safety commission  
INRS  
IUCLID MAK - Kommission  
Acronymes et abréviations  
ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA : International Air Transport Association.  
CAS : Chemical Abstracts Service  
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet  
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP  
PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique  
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable.  
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)  
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)  
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.  
CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.  
CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée



# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 7. Conseils relatifs à la formation: Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit



# DRYFOAM

Fiche de Sécurité Version:1/ Date de la première édition:15/02/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 8. Information(s) supplémentaire(s): /

16. 9. Historique:

16. 9. 1. Date de la première édition: 15/02/2019

16. 9. 2. Date de la révision 15/02/2019

précédente:

16. 9. 3. Version: 1

16. 9. 4. Révision chapitre(s) n°: /

16. 10. Réalisé par: sds+ software